

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**  
**Arrondissement de CHINON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 juillet à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 29 juin 2022, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

**Date de la convocation :** 29 juin 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 22

**Nombre de conseillers votants :** 27

**Présents :** Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Sébastien VOYARD, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, Marie-Aude BOURDIN, François LEBON, Frédéric CLEMENT, Pascal PINARD, Claude GODIN, Emmanuelle LIMA, Mélanie LE FRALLIEC.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Dominique ALLAIRE a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste THOUET

Mme Emmanuelle CASSAGNES a donné pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN

Mme Bénédicte AUMASSON a donné pouvoir M. Claude GODIN

Mme Maguy ROINÉ a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

Mme Aurélie CAUTY a donné pouvoir Mme Emmanuelle LIMA

**Secrétaire de séance :** Madame Emmanuelle LIMA est désignée pour remplir cette fonction.

**D2022\_078 ECOLE DE MUSIQUE ROSSIGNOL – REVALORISATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

**Rapporteur :** Madame Marie-Aude BOURDIN, déléguée en charge des affaires culturelles

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 27 juin 2022, le comité consultatif « vie culturelle », a proposé plusieurs modifications à la grille tarifaire de l'école de musique municipale Rossignol pour l'année scolaire 2022-2023, à savoir :

- L'augmentation des tarifs : une légère réactualisation des tarifs est nécessaire annuellement. Avec la crise sanitaire, les tarifs n'ont pas été réévalués depuis septembre 2020. Les tarifs de l'école de musique Rossignol sont parmi les plus bas du Département. Ces tarifs attractifs permettent de limiter le frein financier pour les familles. Cet engagement fort de la ville est à conserver. Pour les élèves de Bourgueil et de l'Harmonie, nous sommes sur une hausse annuelle d'environ 3% arrondie à l'euro le plus proche, pour les 3 tranches et d'environ 10% arrondie à l'euro le plus proche, pour les adultes et les élèves hors commune.
- Afin de faciliter le calcul des tranches, il est proposé de calculer le tarif enfant en fonction du quotient familial CAF. Il n'est pas appliqué aux adultes.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces modifications et d'approuver les tarifs, tels que présentés ci-dessous :

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Jardin musical / éveil musical	
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021	Tarifs 2022/2023
Elèves de Bourgueil	1 <sup>ère</sup> tranche	De 0 à 900€	50 €	<b>50 €</b>
	2 <sup>ème</sup> tranche	De 901 à 1650€	56 €	<b>58 €</b>
	3 <sup>ème</sup> tranche	1651€ et plus	68 €	<b>70 €</b>
Elèves des communes extérieures	Barème unique		75 €	<b>83 €</b>

Parcours Global du musicien : formation musicale / Instrument / pratique collective (accompagnement piano, petit orchestre, musiques actuelles, atelier vocal et tout autre atelier mis en place)

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Formation musicale		Instrument et chant		Pratiques collectives PC	
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 <sup>ère</sup> tranche	De 0 à 900€	61 €	<b>61 €</b>	76 €	<b>76 €</b>	13 €	<b>13 €</b>
	2 <sup>ème</sup> tranche	De 901 à 1650€	78 €	<b>80 €</b>	90 €	<b>93 €</b>	13 €	<b>13 €</b>
	3 <sup>ème</sup> tranche	1651€ et plus	97 €	<b>100 €</b>	109 €	<b>112 €</b>	13 €	<b>13 €</b>
Adultes et Elèves des communes extérieures	Barème unique		112 €	<b>123 €</b>	129 €	<b>142 €</b>	13 €	<b>14 €</b>

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** la revalorisation des tarifs de l'école de musique, tels que détaillés ci-dessus ;
- PRECISE** que les tarifs de la 1<sup>ère</sup> tranche, après vote du conseil municipal, ne seront pas impactés par l'actualisation (Pour : 17 – Contre : 0)
- FIXE** pour l'année scolaire 2022-2023, la location d'instrument à 110 € ;
- APPLIQUE** à partir de la 3<sup>ème</sup> personne d'une même famille, une réduction de 20 % sur le(s) plus jeunes(s) élèves(s), hors musique en famille ;
- APPLIQUE** une réduction de 10 € sur les ateliers « technique vocale » et « musiques actuelles » pour les élèves de l'harmonie municipale et du Tourdion inscrits à l'école de musique municipale Rossignol ;
- APPLIQUE** une réduction de 30 % sur les barèmes des tarifs actuels, en cas de place vacante si inscription après janvier de l'année en cours ;
- ACCORTE** le paiement avec les passeports Loisirs jeunes ;
- PRECISE** que si les familles ne sont pas à jour des factures des années précédentes, l'inscription ne sera pas prise en compte ;
- IMPUTE** les recettes correspondantes au budget de la commune.
  - Pour : 27
  - Contre : /
  - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

**Fait et délibéré en séance le 5 juillet 2022**

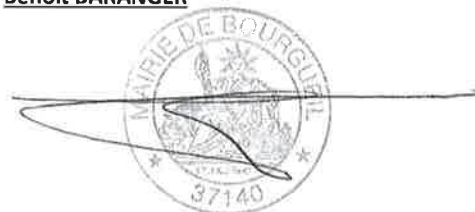
**Le Maire,**  
**Benoît BARANGER**

**Certifié exécutoire compte tenu de**

**La transmission en Préfecture le : 12 07 2022**

**Publié ou notifié le : 12 07 2022**

**Le Maire,**



	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Formation musicale		Instrument et chant		Pratiques collectives PC	
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 <sup>ère</sup> tranche	De 0 à 900€	61 €	<b>61 €</b>	76 €	<b>76 €</b>	13 €	<b>13 €</b>
	2 <sup>ème</sup> tranche	De 901 à 1650€	78 €	<b>80 €</b>	90 €	<b>93 €</b>	13 €	<b>13 €</b>
	3 <sup>ème</sup> tranche	1651€ et plus	97 €	<b>100 €</b>	109 €	<b>112 €</b>	13 €	<b>13 €</b>
Adultes et Elèves des communes extérieures	Barème unique		112 €	<b>123 €</b>	129 €	<b>142 €</b>	13 €	<b>14 €</b>

Atelier collectif (seul)

	Tranches calculées en fonction du quotient CAF		Atelier technique vocale Atelier Musiques Actuelles	
	Tranches	Barème	Tarif 2020/2021	Tarif 2022/2023
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 <sup>ère</sup> tranche	De 0 à 900€	51 €	51 €
	2 <sup>ème</sup> tranche	De 901 à 1650€	56 €	58 €
	3 <sup>ème</sup> tranche	1651€ et plus	68 €	70 €
Adultes Elèves des communes extérieures	Barème unique		70 €	77 €

**Au vu de ces éléments,**

**VU** la délibération en date du 8 septembre 2020 approuvant la nouvelle tarification de l'école de musique municipale Rossignol de Bourgueil,

**VU** la revalorisation des tarifs présentés,

**VU** l'avis favorable du comité consultatif « vie culturelle », lors de sa séance du 27 juin 2022,